

EGILE 674302
Erref. kodea: LAF-314-114

Izenburua: Egile ezezagunaren historia

lana [Jean Robin izan daiteke]

Elizkeria, 1791

kap. 14. berruntzi 22

Paris - 1783

*C'est à dire l'histoire de
de quelques années, outre
des Mémoires de Prévost,
Du Mercure de France*

*Monsieur
Monsieur M. de la Harpe*



Extrait du Mercure de France, 15 Mars 1794.

observations dans les
Pyrenées par
M. Ramond.

Le chapitre le plus brillant du Livre, celui qui montre le mieux l'étendue des connaissances de M. R. . . c'est celui qui termine l'ouvrage, et dans le quel, considérant les Pyrenées relativement aux mines, il passe en revue les differens peuples qui en ont recueilli les produits; il examine l'influence que ces differens peuples, Pheniciens, Romains, Carthaginois, et depuis les Barbares du Nord, Eurent sur les mœurs des Espagnols et des indigenes habitans des Pyrenées. Il semble s'être attaché à decouvrir, parmi tous ces melanges, le peuple primitif, comme il s'étoit attaché dans les montagnes à deceler la roche primitive, le pur granit parmi les rocs secondaires. Ce peuple primitif et dont la race est restée pure et sans melange, c'est le peuple des Vaccées, c'est à dire, les Biscayens et les Basques. C'est ce qui paroît attesté par l'élégance et la vivacité de l'Idbere et du Gaulois, comencés dans ces montagnes, et modifiés dans le reste des Pyrenées par la gravité du Romain et la grossièreté du Barbare: degradation qui se remarque, depuis le centre de ces Monts jusqu'à la Méditerranée, dans des vallées habitées de tout temps par les étrangers, et que l'on peut regarder comme le grand chemin des Peuples, tant barbares que civilisés, qui se disputoient l'Espagne et les Gaules.

Telle est la cause que M. Ramond indique de la dissemblance des Peuples qui habitent actuellement les Pyrenées, de l'apreté des uns et de la vivacité des autres; il pense que les races sont dans l'histoire de l'homme une forme primitive, et il s'est confirmé dans cette idée en voyant que depuis quinze siècles le même climat n'a point rapproché des races différentes, que des climats divers n'ont point séparé des races pareilles.

des races

fut distribuée en trois Provinces indépendantes l'une de l'autre par l'Empereur Adrien, au temps duquel il n'y avoit encore aucun établissment. Il étoit dans ces quartiers de Gaule, où il commença à se former sous l'Empire de Dacius, ou bien un peu auparavant, par la Mission des SS. Denis, Evêque de Paris, Saturnin de Toulouse et de leurs compagnons, suivans Gregoire de Tours.

Pays Basque.

Les Montagnes du Labourd et de la Navarre, peuples le long des Pyrénées, étoient habités par des peuples qui furent appelés Parbelliens, cantabres, vascons ou Basques; et faisoient partie des Aquitains, les quels défirent deux armées romaines

Labourd.

Ce Pays qui consistoit en terres desertes, vacantes et autres incultes, fut vendu aux Basques par Guiscard vicomte de Labourd et de Marsenne, du consentement de Guillaume Duc d'Aquitaine, avec les droits d'y bâtir, de faire des Moulins et de chasser, pour 3306 florins d'or, sans aucune réserve de fief dominant ni d'autre droit: cela se voit dans un ancien contrat en Latin, du 3^e Avril 1106.

Il y avoit cependant au premier ou second siècle des habitans dans cette Province. Preuve de ce, l'inscription trouvée en 1660, dans les fondem^{ts} de l'ancien maître-autel de l'Eglise d'Harzparen, sur une Pierre de marbre blanc, longue de 15. Ponces, large de 12, et épaisse de pres de 4. On y lit en caracteres romain

Flamen item dumvir Questor pagiq; magister ~~Alegata~~ ~~Verus~~
 Verus ad Augustum Legato munere functus pro no-
 vem optinuit populis sejungere Gallos Urbe redux
 Genio pagi hanc dedicat aram.

J'ay conçu que c'étoit là un monument fort ancien, dit

le rédacteur des Memoires de Prevoux, oct^{bre} 1703. Et je me suis appliqué à rechercher qui étoient cet auguste et ce Verus & en quel temps pouvoit avoir été faite la dedicace de cet autel.

Quelques personnes ont cru d'abord que cette dedicace avoit été faite dès le temps d'octavien auguste, petit-neveu de Cesar. Car ce nom d'auguste étant seul dans l'inscription, il doit selon eux designer celui de l'Empereur qui le premier a porté ce nom. Mais outre que le nom d'auguste a été commun à presque tous les Empereurs suivans, j'ay deux raisons qui me paroissent convaincantes contre ce sentiment.

La premiere est fondée sur le mot, novem populatis qui se trouve dans l'inscription: car la novem populatis n'étoit pas ainsi nommée du temps de ce premier auguste. Jules-cesar, Melas, Strabon, Plin, Solin, Ptolomee, tous auteurs contemporains de cet auguste ou du moins très-anciens, ne font nulle mention de cette Province. Quoiqu'ils aient décrit l'aquitaine en general et en particulier, & rapporté tous les peuples qu'elle contenoit, aucun d'eux ne les a réduits au nombre de neuf.

La seconde raison est que du temps d'octavien-auguste, il ne se trouve aucun Verus, à qui l'on puisse attribuer cette dedicace, avec toutes les qualités que l'inscription lui donne. ainsi il faut rechercher sous le quel des augustes suivans elle peut avoir été faite.

Il me paroît que le Verus dont il s'agit ici, devoit être un homme bien considerable; puisqu'il possédoit lui seul plusieurs dignités et plusieurs emplois très-distingués qui sont ordinairement possédés par des personnes différentes, et qui ne peuvent avoir été réunis que dans quelque favori de l'Empereur. Il étoit Prétre, Dumvir, Questeur, et de plus Gouverneur du pays; sa faveur auprès de l'Empereur étoit bien reconnue, puis qu'il fut député vers lui. Verus jugea lui-même le succès de sa deputation si important, qu'en action de grâces il en

4
Il érigea un autel au génie Judais.

Voilà donc un Verus bien favorisé de l'Empereur.
Mais de quel Empereur? C'est ce qu'il faut tâcher de
trouver.

Il faut que ce ne soit point un des derniers Empereurs,
puisque les caracteres de l'inscription sont beaux et tels
qu'on les formoit dans le haut Empire. Car l'écriture change
peu à peu dans la suite; elle se corrompit enfin, et devint
Gothique par les diverses incursions des Barbares.

D'ailleurs Ammien Marcellin & Sextus Rufus qui vivoient
dans le 4. Siècle parlent de la Novempopulanie. cherchons

donc l'Auguste qu'il nous faut parmi les premiers Empereurs.
Ce sera sans doute celui qui aura séparé la Novem-
populanie du reste des Gaules et qui aura beaucoup favo-
risé un Verus; je crois l'avoir trouvé en la personne
d'Adrien.

Sous les précédens Empereurs la Gaule avoit été divisée
en Cisalpine et transalpine.^a La transalpine en Celtique,
Belgique et Aquitaine, comme Jules-César le rapporte dans
Bell. Gall.

Plin. l. 4 } Belgique par Octavien Auguste qui augmenta beaucoup
Ptolom. } l'étendue de cette dernière partie, ainsi que Strabon
Strabon- } l'assure, et que les autres auteurs le confirment.
Geogr. l. 4.

La Gaule selon le rapport des historiens et des Géographes
recut ensuite une nouvelle division sous l'Empereur
Adrien.^b Cet Empereur voulant se faire plus de Ce-
lures, établit dans la Gaule un plus grand nombre de
Louver- } gouvernemens ou de Provinces.^c Il commença donc
Sist. de Gué } à établir la 3. Aquitaine autrement appelée la Novem-
enne. } populanie, et à la séparer des deux autres Aquitaines, &
ainsi de toute la Gaule. Or nos quatre vers prouvent
que le Verus fondateur de l'autel de Garparren fut le
même

5
même qui obtint cette Séparation: pro novem obtinuit po-
pulis Sejungere Gallias.

Mais quand les historiens ne conviendroient pas tous sur
l'auteur et sur le temps de la Division de l'Aquitaine, ni
sur la Séparation de la Novempopulanie d'avec le reste
des Gaules; nous avons encore un second moyen pour les fixer,
qui est de rechercher en quel temps il y a eû un Verus assés
considérable, assés favorisé de l'Empereur pour pouvoir obté-
nir cette grâce en faveur des neuf peuples les premières dans ces
quatre vers.

Je trouve dans l'histoire d'Auguste que sous l'Empereur
Adrien il y avoit un Verus qui obtenoit tout de ce Prince;
et qui dans sa jeunesse lui fut même si agréable qu'il en fut
adopté à l'Empire où une prompte mort l'empêcha de par-
venir.^{*} Le même Adrien érigea d'Antonin le Pieux son Successeur,

* spartian. } qu'il adopteroit à l'Empire, comme il fit, le fils de ce Verus.
in vita } tout cela convient parfaitement au Verus fondateur de notre
Al. lii veri. } autel dans le temps de sa jeunesse: pendant laquelle il
aura eû la commission de mener une colonie à Garparren
Pais des Cantabres si redoutés des Empereurs Romains; Et il
en aura été l'un des deux premiers Magistrats en qualité de
Duumvir. Il y aura occupé les dignités de Quæstor, de flamen,
de Magister Pagi. Enfin il y aura donné une preuve éclatante
de son grand crédit auprès de l'Empereur en obtenant de lui
la grâce que nous avons dite, optinuit. Il s'ensuit de là
qu'à moins de trouver dans l'histoire un Verus, ami et favori
d'Octavien Auguste, comme je viens d'en trouver un favori
d'Adrien; et de prouver par les anciens auteurs, que c'est Octa-
vien qui a séparé la Novempopulanie ou la 3. Aquitaine
du reste des Gaules, comme je viens de prouver que c'est Adrien;
il s'ensuit, dis-je, de là que la Dedicace de l'autel de Garparren
a été faite du temps d'Adrien par Verus son favori, Père de
l'Empereur II. Aurelius Verus.

Reponse à quelques objections contre la
Dissertation precedente.

Monsieur Veillet Theologal de Bayonne, auteur de la Dissertation precedente, a repondu aux objections d'un Scavant Religieux contre ses conjectures. nous sommes obligés de ne rapporter les objections et les reponses qu'en abrégé pour conserver de la place au grand nombre de pieces qu'on nous envoie.

1.^e objection. Est il probable qu'un Jeune favori de l'Empereur ait été Magistrat dans une Bourgade?

Reponse. Pagi Magister signifie Gouverneur d'un Pays. C'étoit un titre fort honorable, comme il paroît par diverses inscriptions qu'on trouve dans Gruter & Reinesius. Verus avoit eu dans sa Jeunesse le gouvernement d'une province. Spartien le dit positivement, et qu'il continua d'en prendre soin lui même qu'il fut au plus haut point de la faveur. Le même auteur nous apprend qu'il faisoit des vers avec facilité: il n'en paroît que trop dans ceux de l'inscription dont il est apparemment l'auteur. Etablir une Colonie, en être le premier Magistrat, étoient des emplois assez beaux pour être acceptés avec Joye par Verus dans le commencement de sa fortune: peut-être les avoit-il déjà obtenus quand il plut à Adrien par sa beauté.

2.^e objection. Ce n'étoit que les veterans qu'on envoyoit dans les Colonies. Un Jeune homme distingué par sa beauté - Commandoit-il des veterans?

Reponse. Il n'est pas vrai que les Colonies Romaines ne fussent ^{commandées} établies que par les veterans; mais quand cela seroit vrai, de nos jours où la discipline Militaire est si exacte, les plus vieux Regimens ont assez souvent de Jeunes Colonels.

3.^e objection. Un Romain, un favori de l'Empereur auroit dédié l'autel au genie de l'Empereur.

Reponse. C'étoit une Ceremonie usitée dans l'établissement d'une Colonie que de dedier un autel au genie du lieu.

4.^e objection. Jazparen n'a jamais été Colonie, aucune Médaille ne le marque.

Reponse.

Reponse. nous fatiguera-t-on encore long-temps de ce pitoyable argument: Cela n'est point dans les Medailles que nous avons: cela est donc faux? Tous les jours on trouve de Medailles nouvelles: il en aperi une infinite: l'inscription nous apprend qu'Harparon a été Colonie: C'en est assez.

Les reponses de M. Peillet contenteront tous ceux qui connoissent l'antiquité, Sans avoir les defauts des antiquaires de profession.

on croit qu'il auroit rendu sa conjecture plus plausible et moins exposée aux objections, s'il avoit supposé que Verus natif d'Harparon plut par sa beauté à l'Empereur Adrien; Quand ce Prince dans un voyage d'Espagne passa par les Gaules, qu'Adrien fit une Colonie Romaine de la patrie de son favori et lui en donna les premières Magistratures: que les Compatriotes du favori le deputerent ensuite pour obtenir la separation des neuf Provinces d'avec le reste de la Gaule: qu'au retour de cette Deputation, il érigea l'autel dont il s'agit, qu'il fut ensuite demeuré à Rome, où il posséda tout le cœur de son maître. Le style du vers tient fort du langage provincial, et sent un Basque qui veut parler Latin.

Un chanoine de Bayonne croit que la figure marquée sur la pierre est un Bouclier et une Lance: il est évident que c'est une patere, symbole ordinaire du genie.

Le vase des anciens sacrifices.

Suite du Labourd

381. Il y avoit en 381. un Iscassius Evêque du Labourd, qui l'an 384. assista au concile de Bordeaux assemblé par Maxime sous le regne de valentinien II. au sujet de Priscillien. Abregé chronolog des 511. l'ant. de la vie de Clovis, tom. 1. pag. 463. dit que ce Prince chrétien appela l'Ev. de Bayonne au concile de Orleans, il y en avoit donc avant s. Leon.

401. La novempopulanie qui comprenoit le Labourd fut soumise aux Gots, en 401.

507. Le Roy Clovis tua de sa main, en 507. Alarie dernier Roy des Gots, qui furent chassés d'ici.

586. Ceux des Montagnes de la Navarre, en descendirent, et firent des ravages, en 586.

602. En 602, le Roy Theodoric envoya contre eux une puissante armée, qui les défit, et y mit un Duc, laissant aux autres les terres qu'ils avoient acquises, et où Labourd & Bayonne étoient compris.

Les Gots étant encore revenus, et aussi les Sarrasins, les Normands et les Espagnols, ceux du Labourd et les navarrois eurent des grandes guerres contre eux, et remporterent des victoires, sans avoir été secourus par les Français.

815. Ces deux nations se voyant triomphantes & paisibles, partagerent les terres qu'ils avoient conquises.

Ceux de la Navarre nommerent un Roy; et de même ceux de Labourd, y comprise Bayonne, érigerent leur terre en Royaume, et choisirent leur Prince, qui fut suivi de deux autres, dont le dernier, étant parvenu à être Duc de la Gascogne, qui a été réunie à la Guienne, réduisit le Labourd en Vicomté, pour être de sa dépendance; & ce Vicomté qui s'appelloit vicomté de Labourd, a été érigé depuis en Bailliage.

900. Vers le neuvième siècle, s. Leon Evêque du Labourd. dans un voyage qu'il fit à la frontière d'Espagne, il érigea la chapelle de s. Croix de Lezo, suivant la tradition rapportée dans les archives de cette paroisse et insérée dans la nouvelle histoire géographique d'Espagne.

nota

1179 fleuri. Hist. eccl.

Le preu de bien que s. Leon peut avoir fait chez les Basques n'augmenta gueres, puis que en l'an 1179, le dern. Canon du concile de Latran le communique ceux qui soudoyent, zétienent ou protegent Les Aragonais, navarrois, Basques &c qui ne respectent ni les Eglises ni les Monasteres, et n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni sexe, mais pillent et desolent tout comme des Payens.

Ancien Peuple de l'Espagne Parragonaise, suivant
le grand Vocabulaire françois; ouvrage des plus grands
Maîtres en littérature & de la plus grande exactitude

Ce peuple habitoit ce que nous appellons aujourd'hui
le Guipuscoa, la Biscaye, les Asturies & la Navarre.
Les Romains, an de Rome 734, après des longues guerres,
cruent les avoir subjugués sous Agrippa: Mais quoique
vaincus, ils se maintinrent par leur courage en leur liberté,
quoique en disent certains auteurs intéressés: la preuve
en est que les Cantabres n'ont jamais parlé que leur Bas-
que; tandis que le Systeme des Romains, suivant s^t. Augustin
étoit de faire prendre leur langage aux peuples qu'ils s'ou-
mettoient.

Cantabria

Est le nom propre d'une ancienne ville de l'Espagne Parrago-
naise, capitale du Pais des Cantabres, située sur l'Èbre,
pres de Logroña et de Viana, et détruite depuis long temps.

Ce peuple souvent vaincu par les Romains, n'en a jamais pu
être subjugué. Horace, Septimi, gades aditu mecum, et Canta-
brum indoctum Jura fore nostra. Le même le qualifie ailleurs
de bellicueux. Strabon et Plinius et l'histoire romaine d'un Anglois
Laurem Erhart ont donné des preuves non équivoques de leur amour
pour la Liberté. --- Enfin Juvénal Sat. 15: ajoute que pendant cette
même guerre, ils furent réduits au point que pour ne pas se rendre,
ils préférèrent se nourrir de cadavres, et qu'ils étoient même prêts à
se devorer eux mêmes. Membra aliena fame Lacrabant: Esse
parati et sua ---

Le grand vo-
cabulaire
français

Aquitaine

Les premiers Romains qui passerent dans la Gaule, appel-
lerent Aquitaine le Pais qui s'étend depuis la Garonne jus-
qu'aux Pyrénées. Pline dit que ce fut à cause de la grande
quantité de Saux minérales qu'on y trouve, tellement qu'il
y a en Labourt une Montagne appelée, en Langue du Païs,
urtsua, aqueux, et qui arrose heureusement toutes les Paroi-
sses qui l'entourent.

138.

on a vu l'anecdote de Jarpaxen sous le regne de l'Empereur
Adrien, Protecteur d'un Varus. Page 2 et les suivantes.

395.

Sous l'Empire d'Honorius, on distinguoit trois Aquitaines.
La 1^{re}, dont Bourges étoit la Capitale, avoit 84. lieues de
longueur sur 40. dans sa plus grande largeur.
La 2^e. Aquitaine dont Bordeaux étoit la Capitale, avoit
63. lieues de longueur et 40. dans sa plus grande largeur.
La 3^{me}, qu'on appelloit aussi la Novempopulanie, avoit
la même ou au plus, pour chef lieu, avec 40. lieues de lon-
gueur sur autant de largeur, et étoit bornée au Sud par
les Pyrénées.

771.

Charlemagne érigea l'Aquitaine en Royaume en 771.
en faveur de son fils Louis le Debonnaire. ce Royaume
contenoit les deux premières Aquitaines, la meilleure
partie de la troisième et d'autres possessions. Poulouze
en étoit la Capitale. Le sixième et dernier Roy d'Aquitaine
fut Louis le Begue, parceque étant parvenu à la Cou-
ronne

ronne de France par la mort de Charles le Chauve, il y réunit le
Royaume d'Aquitaine.

Postérieurement ces Provinces furent partagées en deux Duchés
qui n'en firent plus qu'un en 1070.

Eleonor fille de Guillaume VIII. Duc d'Aquitaine ayant hérité
de ce Duché en 1137. l'a porta en dot au jeune Louis fils du
Roy Louis VI. Mais ayant été répudiée, elle épousa en secondes
noces Henry II. Roy d'Angleterre qui devint aussi possesseur
du Duché d'Aquitaine. Les Anglois l'ont conservé jusqu'au
regne de Charles VII. qui le réunit à la Couronne de France.

Gascogne

Le mot Gascogne, est venu des Gascons ou Yascos, peuples
d'Espagne, qui s'introduisirent dans la Gascogne dans VI. ou
VII. siècle, malgré les Français qui en avoient chassé les
Visigoths.

Suivant S. Jérôme & Isidore, l'an de Rome 657, ils furent
envoyés par Pompei, d'Espagne dans la Gaule aquitanique.

La Gascogne comprend les Landes, la Chalosse, le Tursan,
le Marsais, partie du Païs d'Albret, les Barques ou la terre
de Labourd, le comté de Cominge, la Bigorre, le Couserans,
l'Armagnac, le Condomois, partie du Bazadois et du Bour-
delois de. C'est à dire qu'elle contient à peu près l'ancienne
Aquitaine, telle que Jules-César la décrit. Il n'y manque
pour former cette ancienne Aquitaine que la partie du
Bourdelois qui est Gasconne, et le Gouvernement du Béarn et
de Navarre qui a été demembré par des Princes particuliers.

Sous Honorius, la Gascogne composoit la Novempopulanie.

De la

De la domination romaine la Novempopulanie passa sous celle des Visigoths, vers l'an 409 ou plutôt en 419. Les uns disent que ce fut Honorius lui-même qui ceda la Novempopulanie aux Visigoths. Quoiqu'il en soit il est certain que les Visigoths ne se trouverent en possession de la Novempopulanie que sous le regne d'Alaric en 466.

Alaric qui lui succeda en 464 ne conserva pas cette grande domination. Il fut défait et tué par Clovis en 504. Les Goths perdirent alors les Aquitains et se trouverent renfermés dans la Septimanie, en Languedoc dont ils avoient une possession plus légitime, ce pays leur ayant été cédé authentiquement par Honorius.

Vers 595 Les Gascons ou Vascons peuples originaires des Pyrénées et de la Biscaye que l'on peut prendre pour la postérité des anciens Cantabres, commencèrent à se faire connaître des peuples: profitèrent si bien des divisions de Clovis avec les Rois Theodebert et Thierry, qu'ils occupèrent le Béarn, le Pays de Soule, et de Labourd, et pillèrent une partie de la Province.

Vers l'an 601 ou 602, Theodebert joint à Thierry défait les Gascons; et sans vouloir les chasser, il leur donna pour Duc Genialis qui prit le premier le titre de Duc de Gascogne.

La paix ne dura gueres. Les Gascons recommencèrent leurs courses dans l'Aquitaine. Mais ils furent repoussés en 635. Leur Duc Aighinan vint demander pardon au Roy Dagobert.

Les Gascons rentrèrent dans l'Aquitaine en 663. Les Aquitains les reçurent favorablement. Ils leur distribuèrent des terres: Et tous ensemble se choisirent un chef au quel ils donnerent le titre de Duc.

Le Duché de Gascogne fut réuni en 1070 à celui de Guienne. Le Duché de Guienne ayant passé dans la suite sous la Domination des Anglois, ils furent aussi les Maîtres de la Gascogne:

12
Et la conserverent jusqu'au regne de Charles VII.

Observation, 1^{re}

En 778 Charlemagne porta la guerre en Espagne contre les Sarrasins. Les Gascons qui avoient pensé à flatter son armée en interceptant les convois, tombèrent sur son arrière-garde dans le retour. Enlevèrent son bagage, en causèrent une telle déroute qui est connue dans l'histoire sous le nom de donnée de Roncesvaux. C'est là que le Roy perdit le brave Roland.

Dans la suite, les Gascons livrèrent eux mêmes les principaux auteurs de cette action, afin d'obtenir le pardon de tout le reste. Et Louis II. Duc des Gascons fut pendu par ordre du Roy dans la même année 778.

Observation, 2^{te}

Si ces Peuples appellés Gascons, sont véritablement les Vascons originaires des Pyrénées et descendants des anciens Cantabres, il faut avouer qu'ils se sont abâtardis et qu'ils ont dégénéré de la langue et des mœurs des Basques: Car leur langage est un mélange de plusieurs autres qu'on ne sauroit définir. Sans qu'ils aient rien retenu de celui de leurs prétendus confederés, par même le nom de la Nation, qu'ils ont corrompu par un changement notable de l'V consonne en G. de Vascons en Gascons.

Omission sur Labourd

Du temps de Cesar, le Pays de Labourd étoit habité par les Tarbelliens (aujourd'hui l'ancien Duché de Bayonne qui comprend presque tout le pays des Basques) en particulier par les Vascons.

Sous Honorius ce pays se trouvoit compris dans la Novempopulanie. Lorsque les Goths perdirent l'Aquitaine et que ce Duché passa à la France, c'est à dire en 507, le Pays de Labourd qui étoit des premières contrées où les Vascons s'étoient établis, suivit le sort du Duché de Gascogne. Mais la ville de Bayonne eut des Vicomtes particuliers depuis l'an 1060, jusqu'à 1205, époque à laquelle

à laquelle Jean-Sans terre, Roy d'Angleterre et duc de Guienne

Suis. la histo-
riens 5^e Char-
tier & Mathieu
de coucy, une
croix blanche
parut en l'air
sur lad. ville

En 1451. au mois de Sep^{bre}, Charles VII. chassa les Anglois de Bayonne, et reünit cette ville à son Domaine. Depuis ce temps, tout le Païs de Labourd appartient à la France.

nota

Deux-sept piéces luyediés à la tour de Londra, d'un Livre intitulé de otulo Vasconia, puis 1314 jusques en 1414, signés en forme, dans un sac separé. 2. 7^e May 1314.

Navarre-Basque

La Basse-navarre dont si Jean Pied de port est la capitale, a onze lieues et demi de longueur, et sept de largeur. C'est un païs très montagneux et naturellement stérile. Il ne rapporte qu'à force de culture. Les habitans sont d'ordinaire d'une taille médiocre, mais bien faits. Ils ont beaucoup d'esprit et sont d'un naturel vif et bouillant. Ils sont extrêmement laborieux et très zelés pour la religion et pour le service de leur Prince. voyez ce point, en l'année 1569, contre l'herésie Jeanne Calviniste. Ils se piquent de droiture et de bonne foy, ce qui les rends recommandables. Ils s'adonnent aux exercices du corps & ils y réussissent parfaitement. Ils parlent leur langue propre (le Basque) quoique la françoise soit celle des Ecritures et des actes publics. Ils font passer du bétail et entre autres des chevaux fort estimés dans les Provinces de France.

Pers l'an 818, les Navarrois choisirent Inigo-arista pour leur Roy. Les descendants de ce Prince jouirent du Royaume de Navarre jusques en 1224, que Sanche VII. mourut sans laisser des enfans de Clemence de Toulouse sa femme. Ce Prince avoit deux sœurs, Beringere et Blanche. La première fut mariée à Richard leur de Lion, Roy d'Angleterre qui mourut aussi sans enfans.

Blanche Epousa Thibaud V. comte de Champagne dont le fils, nommé Thibaud VI. fut Roy de Navarre, Comte de Champagne et mourut en 1224.

Une fille des enfans de Thibaud VI. qui fut nommée Jeanne I. fut mariée à Philippe le Bel, Roy de France et de Navarre. Elle mourut en 1304.

Le Roy Louis X. dit Hutin, Roy de France et de Navarre - fils aîné de Philippe le Bel et de Jeanne I. Laisa Jeanne II. qui eut droit le Royaume de Navarre qu'elle porta dans la maison d'Evreux. Elle mourut à Conflens, près de Paris en 1340.

Lorsque Ferdinand, surnommé le catholique et Roy d'Aragon s'Empara de la Navarre, ce Royaume étoit composé de six Meurdals

Jean d'Albret et Catherine sa femme conserverent la Basse-navarre. Henry d'Albret leur fils ne laissa qu'une fille de son mariage avec Marguerite Sœur de Francois I.

cette Princesse appelée Jeanne Epousa le 21. 8^e. 1548, Antoine de Bourbon-Vendome, et en eut entre autres enfans, Henry IV. qui fut Roy de Navarre. Ce Prince unit à la Couronne de France en 1607, la Navarre, le Béarn et ses autres Etats.

Observations

De Don Juan Terrotegui, natif d'Aikhoa, commandant de l'artillerie du Royaume de Navarre.

Le peuple Basque n'a connu que bien tard aucune Souveraineté, ni admis aucun mélange avec les étrangers; ainsi qu'il est verifié par l'histoire des Agots ou Gots.

Les Agots ou Gots étoient de la nation Gothique et de la religion arienne. Ils étoient dans l'armée commandée par leur Roy Alarie, qui perdit la vie dans la bataille que lui presenta Clovis Roy de France dans les plaines de Poitiers en l'année 506. La deroute fut continuée jusqu'aux limites de Bordeaux.

Parmi les fugitifs qui purent s'échaper à l'armée victorieuse,

Agots
cagots
ou Gots

De Henry Roy d'Angleterre mal satisfait
de la Conduite d'Amaud de Bertrand vicomte
de Labour.

1233.
Lahet.

Nicolas Lahet Dupais de Labour Croix-gouverneur
de Dax et Bayonne en 1233. Il étoit de
Lahetea de Sare, qui a aussi donné un
Evêque a Bayonne.

1296.
S. Pée

Brunet seigneur de S. Pée au Pais de Labour
Croix-gouverneur de Bayonne en 1296.

1337

Lahet & Gano

carbaran de Lahet et le Baron de Gano
delivrerent Charles II de Navarre du chateau
d'Alux

1366
Lacare

Martin, henriquis de Lacare grand Louyer
de Charles de Navarre, commende a Pampeleune
en 1366.

1452 ou 51.
Bayonne

Bayonne prise sur les Anglois pour Charles
VII. de France le 20^e aout 1452. une Croix
Blanche ayant paru en l'air sur lad. ville
suivant les historiens Jean Chartier et
Mathieu de Coucy, sur Charles VII.

1494
Lacare Gano,
Espelitte,
armendaritz

Jean Henry Lacare seigneur d'ablites mon-
seigneur Jean de Gano vicomte de Colina
monseigneur Martin henriquis de Lacare
nobles Barons. En 1494

Christien d'Espelitte, le seigneur d'armendaritz,
le seigneur de Gano, Bernard d'Espelitte
Bertrand d'armendaritz, nobles chevaliers
En 1494.

1463.
S. Jean de Luch

Louis XI est a S. Jean de Luch en 1463 et Confirma
avec Henry IV de Castille au chateau d'Arthez.

1478.

Traite d'alliance entre la France et la castille
a S. Jean de Luch 9^e oct. Navar. Lib. 24. Hist. d'Espagn.

1512
Louis XII. de France

Louis XII de France, au secours de Jean
d'Albret de Navarre, fait detourner, Iron,
Dranou, Oyarzun, Erany, Renterie, et S. Sebastien
en despit de Ferdinand d'aragon envahisseur
de la Navarre. -- En 1512.

1521
S. Jean de Luch

L'Amiral Bonnivet Commandant pour
Francois I. est a S. Jean de Luch, et permet a un
Coyse des vascons et Basques d'aller a l'assaut
sur la ville de Fontarabie, commende par
francois Pavannes, et de Villiers, sy Congroutent
avec beaucoup de viguerie, et prennent la ville
et le chateau de Bohobie, sur Charles V.

1522.

urthubie, & Lempé

Les françois rasent le Chateau de Behobie
et le voident. mais les Espagnols s'en étant
emparés et l'ayant rebâti, la France y
envoie 1000 hommes, sous la conduite
des seigneurs D'urthubie, Lempé & autres
gentils hommes de Labour, qui échouèrent
le 30 Juin 1522. Defaite appelée de S.
Martial, dont il y a une hermitage, sur
la Montagne au dessus.

1522

S.^t Jean deluz pille.

Bertrand de la Cuva rodant pour prendre
fontarabie, pille S.^t Jean deluz, en 1522.

1522.

S.^t Jean deluz

Maréchal de Chavanis est à S.^t Jean deluz
pour secourir fontarabie, qu'il délivre
en 1522.

1523.

S.^t Jean deluz, pille.

Charles V. campe à S.^t Jean deluz en 7 Mars 1523
pour investir Bayonne, mais inutilement
C'est sans doute dans cette expédition que
ses troupes pillent Garris, en Navarre,
Labour, & S.^t Jean deluz, & serrent d'espier
fontarabie; mais l'armée envoyée par
François I. s'assemble à S.^t Jean deluz, campe
à Hendaye & ravitailla cette ville, après

avoir mis en fuite les Espagnols.

1524.

S.^t Jean deluz

Au commencement de 1524, Charles V. fait
passer à S.^t Jean deluz une armée pour
assiéger par terre & par mer Bayonne, mais
après trois jours, elle se retire devant
fontarabie qui se rendit par faiblesse;
C'est au mois de Mars.

Servette pendant ces diverses expéditions que
Charles Quint, ayant logé à Sabisenea ou de
reste, ordonna une fois à ses gens d'Espargues
cette maison?

1526

S.^t Jean deluz

François I. pris à la Bataille de Pavie étant
mené à Madrid, se rachette en fiançant
Eleonore Sœur de Charles V. Donairre de
Portugal, & donnant pour otages ses deux
fils. Il pane Bidarro, Il saine des otages;
A la place de Henry, Duc d'Orléans, fils cadet;
Deux gentils hommes restent en Espagne
Le premier du Cœur ci qui sauta dans un
Bateau fut le ponton, & de là dans le
Bateau des messieurs les enfans fut
le seigneur de S.^t Pi. Basque. La nuit
étant obscure, S.^t Jean deluz envoya d'urgie
un gne, 500 Porches & flambeaux. La
Reine Concha à S.^t Jean deluz d'où l'opri
demur du 2^e Juillet 1526, elle partit pour

Bordeaux où le Roy François I. l'attendoit.
car desqu'il mis le pied en France, il
monta sur un cheval noir, et se rendit
à toute bride à St. Jean d'ulx, et lendemain
à Bayonne où la Reine regente l'attendoit
avec toute sa cour.

1563.
St. Jean d'ulx

Charles IX. vient avec sa mere à St. Jean -
d'ulx, va à la frontiere voir l'abbaye de Bayonne
d'Espagne qui passa quelques jours à
Bayonne où elle fut reconduite à la
frontiere par sa mere ou son frere. 1563.
Le pont qui étoit à l'ou du côté de la Basne
étant trouvé trop étroit pour les trains de
sa majesté, l'espace de Bayonne l'élargit par
ordre du Roy.

1569
Basques zelés p.
la religion

Les Basques de la Basse Navarre s'élèvent
contre la Reine Jeanne, en faveur de leur
Catholicité. Charles IX. arme pour
s'empare de tout ce qu'elle possède en France.
Entre autres nobles Basques étoient les
vicomtes de Chaux, armendaritz, moncins,
tout se rendit au Roy, excepté navarrais -
sauvé par les Anglois. 1569.
l'histoire des troubles de Béarn rapporte
que Jeanne d'Albret fit traduire en Basque

Extrait fidèle des Memoires p.^r l'histoire des
Sciences et des beaux arts. Art. CV. Page 244.
oct. 1748.

Dictionario Trilingue del Castellano, Bascuense, y Latin:
su Autor el Padre Manuel de Larramendi de la Compañia de
Jesus. Dedicado à la muy Noble y muy leal Provincia de
Guipuzcoa. Con privilegio en san Sebastian. 1745.

Dictionnaire Espagnol, Basque, Latin, par le R. P. de
Larramendi Jesuite, Confesseur de la Reine d'Espagne, veuve
de Charles II. 8z in-fol. 2. Tomes.

cher

Le Dictionnaire que nous annonçons est en trois langues,
à l'on peut assurer, que c'est un ouvrage singulier et qui
tiendra son rang dans les grandes Bibliothèques. L'auteur
est d'autant plus digne de louange, qu'il n'a point espéré,
qu'à la faveur de son Dictionnaire, il prendroit envie à bien
des gens d'apprendre une langue, si difficile, et qui n'a aucune
analogie avec les langues que nous connoissons. Il n'a pu
se proposer que d'être utile à la Province de Guipuzcoa et aux
environs. on travaille avec plus d'ardeur et par consequent
avec moins de peine, quand on peut se promettre, que les
nations entières s'intéresseront à l'ouvrage.

Il étoit naturel que le P. de Larramendi donnât d'abord
au public, une juste idée de la langue Basque, afin que ceux
mèmes qui ne l'entendent, ni ne la parleront jamais,
sçussent ce qu'elle a de plus ou de moins que les autres langues,
qu'ils en conussent les propriétés, le caractère, l'esprit.
C'est à quoi l'auteur s'attache dans une longue et sa-
vante Preface. Il est en droit d'être juge et partie; ni nos
Lecteurs ni nous, ne sommes en état de parler Scientifiquement
en cette occasion.

La Langue Basque excelle dans la propriété des mots.
Il y a des

23
il y a des mots qui par le seul son des syllabes dont ils sont formés, semblent représenter les objets qu'ils signifient; ces mots sont en petit nombre dans toutes les langues: la langue Basque n'en manque pas; mais ce n'est pas seulement de ces termes qu'il s'agit. on prétend, qu'il n'y a aucun mot de cette langue qui n'exprime par sa signification naturelle, la nature, ou du moins quelque attribut de son objet. Platon a essayé de prouver la même chose en faveur de la langue Grecque, mais tout admirateur que nous sommes de ce philosophe, nous croyons qu'il n'a pas prouvé suffisamment ce qu'il prétendoit. Les hébreux profonds assurent, que tous les mots hébreux expriment quelque chose de leur objet, & sont significatifs. Ces savans sont mieux fondés que Platon. L'écriture nous apprend, qu'Adam donna de tels noms à tous les animaux. Gen. II. 19.

une seconde perfection de la langue Basque, c'est qu'elle est plus exacte et plus abondante que les autres dans les différentes manières de parler aux personnes, selon la diversité de leurs rangs. on n'use pas des mêmes expressions, ni des mêmes formules envers un homme en place et envers un ami; et il en est de même à l'égard des autres rapports qu'on a dans la société civile.

La Basque est aussi une langue très-civile et très-discrete, et on n'en connoît point qui soit autant respectueuse pour le sexe.

on y compte jusqu'à quatre conjugaisons, dont les inflexions et les terminaisons sont différentes pour répondre au ti des Espagnols, au toi des François, au tibi des Latins, quand ces pronoms ne sont pas exprimés par l'inflexion du verbe même.

L'auteur vante beaucoup l'harmonie de la langue Basque, et cette harmonie ne consiste pas seulement dans la douceur du son des paroles, mais encore plus dans la propor-

24
la proportion des règles. Pour ceux qui parlent correctement cette langue, charment l'oreille et l'esprit de ceux qui la savent.

Ce que nous venons de dire insinue assez que le Basque doit être une langue très-riche et très-abondante, et l'auteur ne le dissimule pas: mais à la signification ordinaire, de cette expression, langue riche, langue abondante, il en ajoute une autre qu'il ne faut pas omettre. Selon lui, il y a deux sortes de richesse dans une langue. Il appelle la première richesse formelle, et la seconde richesse matérielle. La richesse formelle d'une langue consiste dans la sûreté de ses règles, dans la beauté, dans l'harmonie, dans la syntaxe, et l'arrangement. une langue qui a tous ces avantages autant que le Basque, fut-elle moins abondante en mots que plusieurs autres, à qui tout cela manqueroit, seroit beaucoup plus riche. La pauvreté seroit honnête et décente, et par conséquent préférable à cette fausse opulence qu'on y opposeroit. Henri Etienne écrivit en son temps un ouvrage sur la précellence de la langue française. il y donne plusieurs mots comme autant de synonymes: mais ce sont des mots dont on n'oseroit se servir. Il est étonnant qu'un homme si habile dans la connoissance des Grecs et des Latins, et qui savoit si bien distinguer les styles des anciens n'ait pas senti combien les mots qu'il produit, faisoient peu d'honneur à la langue qu'il vanteroit, et qui étoit la langue naturelle. Excusons-le sur l'imperfection de cette même langue, qui n'étoit alors qu'au berceau. Il n'étoit pas aisé de prévoir ce qu'elle deviendroit un jour. Est-on bien riche parce qu'on possède des magasins de haillons, dont on auroit honte de se voir revêtu?

La langue Basque n'a pas seulement cette richesse formelle dont nous venons de parler; elle a aussi cette richesse matérielle, qu'on entend ordinairement, quand on dit qu'une langue est riche. L'auteur s'anime ici, tant il est bien convaincu de la vérité du problème; et qui en est mieux instruit que lui? Quelle autre langue, dit-il, a trois dialectes aussi distingués et aussi réguliers? Quelle

Quelle autre langue a vingt-trois manières de conjuguer le verbe actif, chacune correspondante à une circonstance particulière? Quant à l'abondance des termes, le Basque en a une plus grande que plusieurs autres langues. Une langue ne manque pas d'être abondante, quand on la parle dans un pays très-peuple et où il y a des villes considérables et d'autres établissements: on n'a qu'à jeter les yeux sur les monuments qui restent encore de la Nation Basque. on rencontre par tout des ruines de forteresses, des fondemens des temples, des murailles renversées, des débris de Palais: ce qui prouve mieux la puissance d'un peuple, que ne feroient les inscriptions, les médailles, ni tout ce que les antiquaires ont coutume de produire en pareil cas. Le Dictionnaire même que nous annonçons permet-il de douter, que la Langue Basque n'ait été très-abondante?

Prenez à un point qui n'est pas moins important. Le Basque est une langue mere, c'est à dire, une langue qui ne doit pas son origine à quelques langues plus anciennes. Si elle a commencé d'être parlée, avec tant d'autres langues, à la construction de la tour de Babel, de quelque manière que ce prodige se soit opéré, c'est assurément en fait de langue une ancienne noblesse, et par conséquent une distinction considérable. Pour établir cette ancienneté du Basque, on avance qu'il n'a nulle affinité, nulle ressemblance avec aucune autre langue, ni dans les règles de la Grammaire, ni dans le tour de la phrase: ceux qui possèdent à fond quelque autre langue que ce soit, n'en sont pas plus avancés dans l'intelligence du Basque, comme ceux qui s'en savent parfaitement le Basque n'ont pas une connoissance, même légère d'aucune autre langue. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans le Basque quelques mots qui ressemblent à d'autres mots de même signification en d'autres langues: mais on ne sauroit rien conclure d'une si faible ressemblance.

Nous ne -

Nous ne soupçonnons pas avec les Larramendi, que ni les Grecs ni les Romains aient rien emprunté de la Langue Basque. Le hazard peut produire le même effet, ou, si l'on veut remonter jusqu'à la source, le Seigneur ayant institué toutes les langues meres, a pu y insérer quelques mots semblables, quoiqu'il lui fut aisé de ne le faire pas. La Langue Basque n'ayant donc rien de commun avec aucune autre langue, dont on puisse prétendre avec la plus petite vraisemblance qu'elle soit dérivée, et nul chronologiste ne pouvant désigner l'époque de son origine, cette langue a autant de droit d'être mise parmi les langues meres, que toutes celles à qui l'on ne ~~le~~ conteste pas cet honneur.

Nous ne parlerons pas de plusieurs observations sur les Dialectes de la Langue Basque, parce que quelque judicieuses qu'elles soient, elles ne seroient d'aucun usage pour nos Lecteurs: mais elles sont suivies d'un avis que donne l'auteur, et qui est digne d'attention. C'est une erreur de confondre sous le même nom de Biscaye, les trois Provinces où l'on parle encore la Langue Basque, le Guipuzcoa, l'Alaba, la Biscaye. C'est aux Espagnols qu'il faut s'en prendre; l'auteur en convient: c'est d'Espagne qu'elle a passé en France. Les Rois d'Espagne plus attentifs que leurs Sujets, n'ont jamais donné occasion à cette méprise. on cite ici une cédula de Sa Majesté Catholique en 1607. où cette distinction est exactement gardée. il sied bien aux chefs de connoître mieux ce qui leur appartient que ne font les Subalternes.

Revenons aux prerogatives de la Langue Basque, elle vit encore après tant de siècles, pendant que l'Hebreu, le Grec, le Latin, qui ont commencé avec elle, sont ensevelis dans les livres. Il n'y a plus de nations qui parlent purement ces trois langues. Celle des Basques subsiste toujours. Si les Mores, ni les Goths, ni les Romains, ni les Carthaginois, ni les Grecs, ni les Phéniciens n'ont pu la détruire. Tous leurs efforts se sont terminés à la chasser de toute l'Espagne, pour la réserver entre la chaîne de quelques montagnes, à la faveur des quelles elle s'est conservée saine et sauve jusqu'ici.

Cette situation si avantageuse, pour préserver le Basque -
d'une

D'une destruction generale, a été cause qu'il s'est peu composé de livres en cette Langue, sur-tout depuis qu'elle est renfermée en des Cornes si étroites. on n'a pas grande envie de composer des livres dans une Langue si peu répandue. on trouve ici le catalogue des ouvrages écrits en Langue Basque, et s'il n'est pas facile de les rassembler dans une Bibliothèque, ce n'est pas à cause de leur multitude. il y en eut sans doute un beaucoup plus grand nombre, lorsque le Basque se parloit dans toute l'Espagne; car il sera prouvé dans la suite que le Basque fut autrefois la Langue dominante dans tous ces Royaumes.

Parmi les livres qui sont nommés dans la liste, on trouve un dictionnaire manuscrit de la Bibliothèque Royale de Madrid, et dont le P. Larramendi a une copie. ce dictionnaire est très court, et on ajoute que son auteur ne se nomme pas, en quoi il a été très-judicieux. on montre aussi bien que c'est l'ouvrage d'un Italien, qui pour joindre à deux autres dictionnaires, un dictionnaire Basque, Langue qu'il n'entendoit pas, avoit mis en œuvre des Basques, peu capables de lui rendre service. ainsi ce dictionnaire n'a été d'aucun secours à notre auteur; ce livre passant il y a quelques années, par Aizcoitia, y vit Don Juan de Echeberria Medecin très-savant et très-amateur de la Langue Basque, qui lui confia pour quelques jours, le dictionnaire qu'il a composé en quatre langues, le Basque, le Latin, le François et le Castillan. le P. Larramendi souhaiteroit que cet ouvrage eut été publié avant le sien; il auroit pu en profiter plus amplement.

1718. [Le copiste de ces Mémoires de Arcevous a donné lui une lettre imprimée, que le D. Juan de Echeberria écrit au Pais de Labour, pour lui offrir son ouvrage l'Espagnol avec dessein de le mettre au jour, si telle étoit le bon plaisir de cette Province. si cet Ouvrage eut été accueilli, comme il le meritoit, le dictionnaire.

onnaire eut été suivi d'une Grammaire Basque.]

L'ouvrage le plus précieux qui ait été écrit en Langue Basque, est une traduction entière du nouveau Testament. Don Nicolas Antoine en sa Bibliothèque Espagnole, assure l'avoir vu à Rome dans la Bibliothèque du cardinal Barberin. L'auteur, après bien des recherches, l'a eu enfin entre les mains; et comme ce livre, quoique peu ancien, est très-rare, il marque ici tout ce qu'il est à propos de savoir, pour qu'on ne le laisse pas échapper, si on a occasion de l'acheter. Dans l'exemplaire dont s'est servi l'auteur, la première page manque, aussi bien que l'épître dédicatoire: mais quelque copiste a suppléé ce qui manquait. L'auteur de cette traduction, Jean Licarague Pêtre du Pais, étoit Calviniste, car elle fut imprimée à la Rochelle, chez Hautin, en 1571: Elle est dédiée, à très-illustre Dame Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, Dame Souveraine du Béarn, de qui mourut, comme elle avoit vécu, zélé Calviniste.

A. BRIZOU.

[Le copiste de Mémoires a lu un exemplaire entier du d. nouveau Testament, qui à la fin avoit le catechisme de Genève, aussi traduit. L'histoire des troubles de Béarn rapporte que la D. Reine de Navarre fut aussi traduite en Basque. Les Pseaumes de Clement Marot, Poète, né à Cahors en 1495. une histoire de M. Jacques Thou, né à Paris en 1553, composée en Latin et en 138. Livres, depuis 1545 jus qu'à 1607, le dit Expressément.

Pourquoi cacher au Lecteur Curieux qu'au commencement de la révolution, qui a couronné le XVII. Siècle, on a brûlé, chez les Capucins de Bayonne, toute la Bible en Basque. on le tient du capucin même qui la jeta au feu. on l'a eue d'autant plus facilement qu'on étoit déjà instruit qu'un pareil ouvrage existoit chez un M. Narbaitz, Curé de Baigorri, en Basse-Navarre. il est vraisemblable qu'il étoit traduit à l'instigation de la même Reine Jeanne d'Albret, puisque ces traductions se faisoient dans un temps où l'Eglise défendoit severement de traduire les Livres Saints en Langue vulgaire.]

Ajoutons, disent les Mémoires, que cette édition (du nouveau Testament) est si bonne que sa traduction

Du reste on ne s'apperoit par aucun autre endroit que le traducteur de ce nouveau Testament soit calviniste. C'est le P. Larramendi qui l'assure. Ce n'est pas un petit Eloge du Traducteur: mais ce ne seroit peut-être pas un petit engagement pour le Pere, s'il se trouvoit dans la necessité de justifier cet Eloge. Il est vrai qu'il ne s'agit ici que du Calvinisme, et par consequent qu'on ne se charge pas de prouver que cette traduction n'est pas defectueuse par d'autres endroits, comme le prétendent certains.

Laissons à part plusieurs autres articles plus interessans pour l'Espagne que pour la France, et faisons nous des venir à ce qu'il y a de plus important et de plus glorieux pour la langue Basque. C'est quelle a été la langue primitive et universelle de toute l'Espagne. Seroit-ce une petite gloire pour la langue du Pays de Galles, ou pour le Bas-Breton, si l'on établisoit solidement, que toute la grande-Bretagne parla autrefois, comme on parle à present dans le Pays de Galles, et que le Bas-Breton fut la langue universelle de Galles? L'auteur n'a pas à craindre d'être contredit de notre part: mais les Castillans se laisseront-ils persuader? ils ne lui ont pas permis d'ignorer leurs dispositions. il se plaint surtout des Journalistes Espagnols, qui se sont déclarés hautement contre lui.

Selon eux, c'est une entreprise frivole de prétendre, que la langue Basque fut la langue primitive et universelle de toute l'Espagne. Les auteurs sont mal-entendus. ainsi on ne doit pas se tromper beaucoup que le P. Larramendi ait rendu à ses adversaires coup pour coup, un peu plus ou un peu moins: car ces sortes de décharges ne se font pas par compte, comme dans les Salva militaires. nous n'entrerons pas dans ce détail qui affecteroit peu nos Lecteurs. il sera plus à propos d'exposer, mais le plus brièvement qu'il se pourra, les raisons sur quoi s'est fondé l'auteur.

Personne ne

Personne ne revoquera en doute, qu'on ne parle aujourd'hui dans trois provinces d'Espagne, la Langue Basque. La difficulté est de savoir depuis quel temps on l'y parle. Remontons de siècle en siècle: tâchons de decouvrir celui où elle commença d'être en usage. ce n'a pas été dans le dix-septieme siècle. il n'est pas possible qu'elle se soit introduite dans un temps si près du nôtre, sans que nous en fussions pleinement instruits. on ne la parleroit point aujourd'hui, si l'on ne l'avoit parlé depuis plus d'un siècle. Continuons cette gradation jusqu'à ce que nous ayons trouvé, quand et par quel peuple, soit Espagnol, soit-Étranger, le Basque a été introduit. Si l'on ne vient pas à bout en retrogradant, de fixer l'époque que l'on cherche, l'ancienneté du Basque ne doit pas être contestée: car c'est à ceux qui prétendent la contester, d'en montrer l'origine, c'est-à-dire, l'époque où le Basque a commencé d'être en usage dans l'Espagne. il y a des faits qu'on n'est point obligé de croire, s'ils ne sont appuyés du témoignage des auteurs contemporains, ou à peu près. Ce sont des faits passagers, et qui ne laissent aucune trace: ils ne seront jamais recueus, s'ils ne sont suffisamment attestés. Les faits, s'il est permis de s'exprimer ainsi, permanens, et qui selon le cours ordinaire, durent des siècles entiers, ne sont point assujétis à la même épreuve. Dès qu'ils subsistent actuellement, de la manière, dont les faits peuvent subsister, on en conclut legitimement qu'ils subsistent depuis plusieurs siècles, et c'est avec Critiques de détruire cette conclusion par des arguments qu'on appelle positifs. Telles sont toutes les langues, tant celles qu'on a parlé, que celles que l'on parle encore. C'est à ceux qui entreprennent de les degrader, de faire tous les frais de la procédure.

Il n'est nullement nécessaire, que ni Strabon ni aucun autre ancien ait parlé du Basque. cependant, comme les anciens monumens ne sont pas à négliger en de pareilles disputes, on produit une inscription sur une lame de metal, deterrée au-dessus du port de sainte-Marie. cette lame étoit longue de six pieds, et large de quatre. Les Antiquaires reconnoissent que l'inscription étoit en langue Basque. ainsi la langue Basque étoit en usage depuis plusieurs

plusieurs siècles, et si le Port de sainte Marie est celui qu'on connoît dans le détroit, on parloit Basque bien loin de la Province de Guipuscoa. C'est un préjugé pour l'universalité de la langue Basque dans toute l'Espagne.

On produit ensuite les anciennes Monnoyes de Pastranosa, ainsi nommées du nom de ce Seigneur, qui en rassembla un grand nombre, le siècle passé, et qui les fit graver, pour les communiquer aux Savans de l'Europe, afin de savoir d'eux ce qu'ils en pensoient. Les antiquaires se sont exercés sur ces monnoyes, mais avec peu de succès. Le Doyen d'alicante a jugé, que c'étoit d'anciennes Monnoyes d'Espagne, car il ne s'en rencontre que dans ce Royaume. Les caracteres de Legendes n'ont rien de commun avec les caracteres usités parmi les Goths, ni parmi les autres Peuples qui ont détruit l'Empire Romain. Il appartient donc, ces caracteres à la langue primitive, c'est à dire à la langue Basque, la mieux fondée, son ancienneté une fois établie, à jouir de cet honneur.

Il ne suffit pas d'avoir prouvé que le Basque est une langue mere, et qui est en usage depuis un temps immémorial, dans l'Espagne. Il faut encore, pour qu'il ne manque rien à sa gloire, que c'ait été la seule langue qu'on ait parlée dans tout ce vaste continent, dès qu'il commença d'être peuplé. Cette opinion n'est pas nouvelle. Le P. Larramendi marche ici à la suite d'une foule d'auteurs célèbres, dont l'autorité a bien dû l'encourager. Le Docteur huetta, membre de l'Académie Royale d'Espagne, et qui avoit été un des instituteurs du Journal de la même nation, Diario de los Literatos de España, assure dans le 5. tome de l'Espagne primitive, ch. 3. que Tharsis, selon lui, le premier des descendants de Noë, qui se établit en Espagne, y apporta la langue Basque; laquelle fut la langue universelle dans tout ce grand Royaume. Dom François Xavier de Garma, dans son Theatro universal de España, donne pour une vérité incontestable, que la langue Basque fut la langue univer-

selle

selle de l'Espagne. Le Docteur Poralta Barrucro, s'est déclaré pour la même opinion. on desaproouve fort, que le P. Genao se soit contenté de dire, que le Basque est une des anciennes langues d'Espagne. Le Savant P. Mordet, dans ses recherches, investigations. Liv. 1. cap. 5. prouve fort au long l'ancienneté du Basque en Espagne, et il en conclut l'universalité de cette même langue pour toute cette grande Région. Il ajoute encore de nouvelles preuves dans ses Annales de Navarre. Le P. Mariana, après avoir reconnu l'ancienneté de la langue Basque, et qu'il

même si foibles qu'on apperoit aisément qu'il n'a point examiné sérieusement la question. Terminons ce catalogue que nous avons abrégé, par le nom et l'autorité de Joseph Scaliger.

Ce Savant si fameux par la connoissance qu'il avoit des Langues, est persuadé que le Basque étoit la langue qu'on parloit en Espagne, avant que les Romains y eussent pénétré et s'y fussent établis. Scaliger et Mariana, deux vrais Doctes, se contredisent en cette occasion sur une chose, que selon les apparences, ils n'entendoient ni l'un ni l'autre. La Scene est comique. Mariana accuse la langue Basque d'être dure, barbare et non susceptible d'aucune élégance. Il ne la savoit pas, et le P. Larramendi en convient. Scaliger de son côté

de croire qu'il en fut mieux instruit que Mariana. S'ils vivoient encore on les obligeroit l'un et l'autre, en justice bien réglée, d'apprendre soigneusement le Basque, pour se mettre en état de juger avec connoissance de cause.

Les ennemis de la langue Basque, sont mal disposés à reconnaître une autorité moralement infailible, dans le grand nombre des auteurs qu'on leur oppose. on demanderoit volontiers une tradition positive, constante et suivie, ce qui seroit plus pressant; ou du moins,

moins, une tradition orale, en faveur de l'ancienneté et de l'universalité de Basque. La tradition orale ne sauroit être contredite dans cette matière. C'est de tousjours que les enfans apprennent à parler, et c'est une espèce de succession qui continue de génération en génération. Le Basque ne doit pas être distingué de toutes les autres langues.

Cette tradition orale n'a point été contredite, jusqu'à ce qu'elle soit devenue une tradition écrite, c'est à dire depuis ces derniers temps, où la critique, qui s'exerce surtout, n'a pas toujours respecté autant qu'il convenoit ce qui étoit établi. On a écrit pour et contre: mais on aura beau dire que les auteurs qu'on a cités, en faveur de la langue Basque, sont modernes; ils ne le sont pas plus que ceux qu'on leur oppose. La tradition écrite sera donc égale des deux côtés: mettons-les donc à part. La tradition orale, dont on ne sauroit fixer l'origine, conserve toujours toute sa force.

A la bonne heure, diront les anti-Basques, que la langue Basque soit ancienne; mais elle n'a aucune affinité, ni aucune analogie avec celles des Peuples, qui se sont établis les premiers dans l'Espagne. Ainsi il n'est pas suffisamment prouvé que ce soit ni la première ni la seule langue qu'on ait parlée d'abord dans l'Espagne. De cette objection, l'on conclut du moins que le Basque n'est point originaire des langues qu'ont apportées dans le Pays, les diverses nations qui s'y sont établies, et ce n'est pas un léger avantage dans la dispute présente. Si la langue Basque, qui n'a rien de commun avec les langues des divers peuples, qui sont entrés dans l'Espagne, n'est pas une langue-mère, la langue universelle de tout le Royaume, et qu'on y a parlée d'abord, c'est aux Journalistes Espagnols d'en désigner une autre, et de justifier leur choix: c'est à eux de prouver solidement, selon l'exigence de la matière, que la langue qu'ils préféreront, est vraiment digne de cette préférence; ce n'est pas une chose facile à prouver. Quelle est cette langue, qui a commencé à la Confusion de Babylone avec toutes les

les autres langues-mères, et qui, sans devoir son origine à aucune autre langue-mère, est venue se fixer en Espagne? Dira-t-on qu'on passe au Basque d'être une langue-mère, mais qu'il ne se conclut pas de cette aveu, qu'il n'y ait point encore eu avant elle quelque autre langue-mère qui y ait été apportée de l'orient, par quelqu'une des premières familles établies dans l'occident?

Si l'on n'a point de meilleure ressource que cette conjecture, n'est-il pas plus raisonnable de s'en tenir à la langue Basque, qu'on reconnoît d'ailleurs être une langue-mère?

L'auteur n'a pas manqué de faire valoir les anciens noms de l'Espagne, de ses Provinces; de ses villes, de ses montagnes, de ses rivières, noms qui viennent naturellement du Basque. Cette preuve de l'universalité de cette langue dans tout le Pays, est des plus fortes: toute la Castille y fera une attention particulière; mais comme la chose n'intéresse pas également les autres nations, nous n'insisterons pas sur cet article autant qu'il semble le mériter.

On ajoute tout de suite que la langue castillane a emprunté un grand nombre de mots du Basque, autre preuve et de son ancienneté et de son universalité, qui ne devoit pas être oubliée. L'auteur fortifie encore de beaucoup d'autres réflexions et de recherches, son sentiment, et on ne sauroit lui refuser la justice de n'avoir épargné ni soin ni travail pour l'exécution de son projet. Ce n'est pas seulement pour la gloire de sa patrie, que le P. de Larramendi a travaillé: c'est aussi pour la gloire de toute l'Espagne. Est-il peu glorieux à une nation, distinguée par tant d'autres endroits, d'avoir conservé dans ses États une langue-mère, depuis tant de siècles malgré tant de révolutions? Le dictionnaire est dédié à la très-noble et très-fidèle Province de Guipuscoa, à qui cette espèce d'offrande n'aura pas manqué de plaire: mais ce n'est pas seulement la gloire et la satisfaction de la Province où il est né, qui a engagé le P. Larramendi à ce pénible ouvrage, il s'est encore proposé l'utilité de tant d'ouvriers Evangeliques, que l'ignorance de cette langue m'a

hon d'Etat de servir le public. il ne tiendra qu'à eux de s'imprimer
de ce qu'ils n'ont pas seu. Jusqu'à present: ce qui ne sera pas
un petit avantage ni pour eux ni pour le peuple.

[The remainder of the page contains extremely faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint, illegible handwriting in a cursive script, likely Latin or Italian, covering the right page. The text is mostly obscured by fading and bleed-through from the reverse side.]

De notitia utriusq. Vasconia, auctore operante Maulconem
 De vasconia seu Vasorum Regionis Situ, & de illius
 gentis morib; ac de veterib; Principib; Ducib; & Comitib;
 Vasconia Citerioris

Duos Vasconia Aquitania complectitur populos, Gascones
 & Vascos; Vasorum regio quam Vasconiam vocare pos-
 sumus, licet jam diu Gasconia annexa fuerit; quia tamen
 olim ab ea distincta erat, et nunc quoq; ipsius incola morib;
 lingua & vite institutis, à Gasconib; & reliquis Aquitanis
 differunt, haud incommodum erit aliqua de ea praeferre.

Sita est in extremo, et veluti in angulo quod Gallie, quae
 Hispaniam ad occidentem, & Septentrionem attingit. Ab occasu
 terminatur oceano, à Meridie Bidasso amne & monte Py-
 reneo; ab ortu Principatu Bearnensi; à Septentrione vero
 partim eundem Principatum, partim fines Dynastie Aeri-
 montanae & Aturrim amnen, ac Suburbanum Bayona agrum
 habet obiectos. Longitudo ejus L. circiter miliaria paruum;
 Latitudo XXIV continet. Dividitur in tres pagos seu ditio-
 nes, quarum prima Lapurdi; altera inferiori Navarra;
 postrema Sole nomen habet. Lapurdum & Sole à Praefecto
 Regio totius Aquitaniae reguntur: Inferior vero Navarra à
 Bearnensi Regis vicario; utraq; illarum à Senatu Burde-
 galensi, haec vero à Parlamento Palensi juri spectant.

Lapurdi appellationem pagus ille à Lapurdo oppido
 (Bayona est hodie) cujus olim vicecomitib; paruit, nunc
 ejusd. Praefectis Regis subest, sumpsisse videtur. Est autem
 Lapurdum nomen Vasconicum seu Biscainum, idcirco illi
 oppido fortasse impositum fuit, quia ipsius incola olim pira-
 ticam faciebant, ut testatur auctor vita S. Leonis Pontificis
 Lapurdensis; aut quia tota Regio quatuor ~~fluvii~~ fluvii alluitur.
 Laururdi. Adour. Nive. Nivelles. Bidasso.

Nullas haec Dittio habet urbes aut oppida munita, sed in vicis numero duodeviginti distribuitur: quorum amplissimus & longi opulentissimus is est qui veterib; Luyziis indigenis sua lingua Loizune, vulgò S. Joannes Lussie nuncupatur. Luyzii vel Loizunii vox, eâ lingua, locum canosum notat: constatq; huic vico sui nominis ratio; cano enim abundat, quod estus maris eò trahit, qui singulis diebus abveum modici annuis (nivelle), vicum hunc influentis, pererrat. Incole fore omnes rei nauticae operam dant, cuius sunt peritissimi, & intitutis, in eam septentrionalis Americae partem, quae à nostris Terra nova dicitur, annuis navigationib; summam inde illius piscis copiam asportant, quae ipsis Bacallae, Gallis morue dicitur, ingentemq; ex eius pretio pecuniam redigunt.

non absre erit dicere, nunquam illos piscis istius genus cognitores, nisi occasione Balanae, quam persequi à multis anni non verebantur, licet monstruosae magnitudinis ac in glaciâ mari viventis. Aliud vicus, nomine Uxtaritionis Lapurdensis pagi iuridicus, forensib; disceptationib; vacare solet.

Inferior Navarra e plurib; pagis ac ditionib; conflata est; sub eâ enim continentur Vice-comitatus Bigorritanus & Arberoanus: ditiones Cisana, indigenis Garaci, Amixiensis & ostabarensis: Dynastiae item Acemontana & Lucetana: Urbes illius precipuae sunt Fanum S. Joannis Pedeportuensis, S. Pelagii Garrucium & Bastita-clarencia Ludovici Hutini Navarria Regis jussu & autoritate condita. Nomen autem Navarra, à Navarris Regib; acceptis, sub quorum ditione ac imperio diu stetit.

Sola nomen ab antiqua voce subola contractum fuit, quae Vasconica lingua Sylvatum regionem significat. Unica istius pagi urbs Mauleo est, veteri arce in loco edito & praerupto constructâ, munita. Alluitur Sarone fluvio, Fruttarum saporis optimi facundissimo. hinc etiam atque ex inferiori Navarria Suilla perna omnium exquisitissime in universam Galliam Evchuntur.

Vasconiam autem citerioris Vasconie nomine designant, vetustus ~~author~~ vite Ludovici Pii, ad annum 816: & scriptor chronici S. Arnulphi Metensis ad annum 836: latius tamen patuisse illius fines, quam hodierna Vasconiam & sub ea Vastanenem quoque pagum, qui nunc ad Navarram Ibericam pertinet, ac Ipuscuae partem illam, quae à Fano S. Sebastiani Lapurdum usque procurrit, comprehensa fuisse verisimile est. Pagum enim illum, olim à Vice-comitib; administratum fuisse, possum probare plurimis veteris monumentis: unde colligitur, Comitem aliquem in eo jus Supremi imperii exercuisse.

At sequis alius proter Vasconiam seu Gasconia Comitem? Deinde hoc quoque ex completurib; antiquis tabulis constat; ante 400 annos, tum in illo ipso pago, cum in eo tractu Ipuscuae, quem modo designavimus, forensis formulas & publicas tabulas, non Hispanica, sed Gasconica lingua scribi consuevisse. Praeterea, quandoquidem in antiquis provinciis definiendis, saepenumero Sacra profanis conveniunt, & Ecclesiastica Diacecon distinctio, politica plerumq; regionum divisionem imitatur: Cum Lapurdensis Episcopi Diacecon, tractum illum Navarrae & Ipuscuae, de quo nunc agimus, ambitu suo amplectitur: fide non caret, Lapurdensis quoque Dynastiae Spa tium isdem terminis circumscriptum fuisse. Adde D. Bilogium, in Epist. ad Villerindum Episcopum Pompel. Aragum fluvium (qui Pompelonem abluit) à radicibus montium Pyraeorum, in Gallie Portariis (fauces & angustias montium intelligit, quas hodiè indigenae Portus vocant) nasci tortatum reliquisse, quod conjecturae nostrae mirum in modum favet: Siquidem ejus fluvii fontes e montib; illis, qui Vastanenii pago, Hispaniam versus, proxime succedunt, oriri, exploratum est is, qui illam regionem peragrarunt. Illud denique animadversione dignum ceusco; Cum Arsius Lapurdensis Pontifex, circa annum christi 980, notitiam Diacecon Lapurdensis publico monumento scribendam curasset, in fine illius monumenti editum esse nomen VV. Saneii Gasconia Comitis, ut Peinepi's Provincia illi imperantis, nulla tamen Pompelonensis vel

alterius Hispanie Regis habita mentione: quod certi prætermissum nequaquam fuisset, si id temporis, perinde atque nunc, potissima pars illius Diocesis intra Hispanie limites constitisset.

Monumentum autem illud, quod ad Cognoscendam illius Regionis antiquitatem non nihil juvat, huiusmodi exemplo in Chartulario Ecclesie Bayonensis descriptum est.

In Nomine Dni N. J. C. Amen.

« Ego Arsius indignus & humilis Laburdensis Episcopus volo tra-
 « dere notitia Successoribus & posteris ea que nostro Episcopatu
 « scilicet s. Marie Laburdensi subjacent, loca: Idcirco hæc sub-
 « Subtili & canonicali auctoritate subnotamus, ne forte
 « (quod absit) Successores nostri Episcopi vel Archidiaconi in
 « dubio sint laboraturi, que in nostro jure subjacent, seu que
 « præcæ temporibus ipsa Laburdensis Ecclesia publico auxilio
 « vel consilio fidelium canonici acquisiverit: non enim dignum
 « videtur ut aliqua fraus in Sancta Catholica & Apostolica Ecce-
 « sia laboret, sed potius veritas que ab authore mundi semper
 « exigitur, & idcirco post mortem testificari non possumus & authen-
 « tica auctoritate & exemplo scriptum verissimis in membra-
 « neis reliquimus, ut omni dubietate postposita Prelatores s. La-
 « burdensis Ecclesie, cum pace quod invenerint testificatum
 « nostro testimonio vel sancitum absq. adminiculo ullius an-
 « xietatis teneant, ipsamq. s. Matrem Ecclesiam, ex acqui-
 « rendis vel acquisitis pristino in honore restaurent, & ad posse
 « ex stipendiis subjacentium fidei modo edificent: Omnis
 « Vallis que Cirsia dicitur usque Caroli crucem, Vallis que
 « dicitur Bigur, Vallis que Erberva dicitur, Vallis que Orsa-
 « lia dicitur, Bazten item vallem usque in medio portu
 « Belat, vallem que dicitur Larin, terra que dicitur Ernania
 « & s. Sebastianum de Pusico, usque ad s. Mariam de Arosth &
 « usque ad s. Trianam: has tenemus & possidemus in domi-
 « nio s. Marie Laburdensis Ecclesie eo tenore ne unquam
 « ab Episcopo vel

« ab Episcopo vel Archiepiscopo fiat ulla contradictio vel pro-
 « clamatio Successori nostro, sed potius sit affirmatio. hæc
 « autem stipulatio vel affirmatio facta est in presentia
 « Domini Archiepiscopi Auxiensis Odonis, nec non & alii viri
 « religiosi, Clerici & Monachi vigente Domino Apostolico
 « Romano Pontifice Benedicto, regnante Hugone Magno Rege
 « Francorum, imperante Duce Gasconie V. Vilhelmo sancto
 « s. Arsivi Episcopi qui hanc fieri vel confirmari jussit. X. S.
 « Archiepiscopi Auxiensis Odonis † s. Gastonis Centulli vice-
 « comitis s. Lupi Anerii Vicecomitis. s. Fernaldi Lupi viceco-
 « mitis Aquensis C. s. Salvatoris Abbatis sancti Severi. Si quis
 « contradicere voluerit repetitio ejus ad nihilum redigatur, &
 « nisi resipuerit videtur canonicali judicio anathema sit.

Hugonis autem Magni nomen hic a recentiori aliquo, dum id mo-
 numentum Cartulario illi inserendum curaret, additum existimo.

In Ecclesiasticis subest Lapurdensis Pagus Pontifici Bayonensi,
Solensis olorensi, olim (si quibusd. monumentis Ecclesie Aquensis
 fidem habemus) Aquensi. Inferior vero Navarra partim ab Aquensi,
 partim a Bayonensi Antistite regitur.

Mores Vasce parum differunt a Vasconibus, Ibericis, & utriusq.
 eadem ferè virtutes, eademq. vitia insunt. Literas inter eos, pauci
 ique ferè leviter attingunt. Lapurdenses, præcipue Maritimi, naviga-
 tioni, Inferiores Navari agricultura ac mercatura, Solensis vero
 rei pecuarie maxime student. Arma libentius quam artes tractant.
 In robore corporis atq. agilitate præstant. Habitu cultos ac elegantes,
 in convivio hilares & lautos se præbent. Manu prompti, atque ira-
 cundia obnoxii sunt. Morum & institutorum suorum tenacissimi.
 Fide incliti, quam viri erga suos Principes, parentes ac heros, uxores
 erga maritos, puella erga amatores suos sincerissime colunt.
 Singularis vulgo in mulieribus sexus decor & venustas. Innuptis effusa
 coma. Eadem collecta virginatatis amissa indicium est.

Mortuos plaudibus prosequuntur, eorum tamen funera convi-
 viis celebrant, in quibus carne assa Vasce, plerisq. locis, nefas pu-
 tant. Levitatis vitium huic populo a quibusd. scriptoribus impu-
 tatum.

tatum video, non alia de causa, quam quod libertatis pristinae studio, crebro olim à Francorum Regibus deficerent; sub quorum tamen ditione consecutis temporibus constantissime perseveraverunt; eoque immunitatis vectigalium & alia privilegia quibus eximiiis pro cæteris Francia populis, beneficio eorumdem Principum utuntur, comequi meruerunt.

Index Episcoporum Bayonne

| | | |
|---------------------------------|--------|---------------------------------------|
| S. Leo | See 1X | Bernard de ville. 1315. & - - - 1346. |
| Arsius circa annum | 980. | Petrus de Maslac. 1346. & - - - 1317. |
| Raym. vetulus 1025. & 1059. | | Petrus de S. Jean de har- |
| Raym. 2. neveu | | parren - - 1319. & - - - 1357. |
| Dit le jeune - 1059. & 1063. | | Guill. Dupin. 1357. & - - 1359. |
| Bernardus N. - - 1106 & 1118. | | Guill. vital des. Jean - - - 1368. |
| on croit qu'il succeda à un | | Petrus Doriach. 1372. & - - 1377. |
| Guilhelmus | | Bartholom. de la Riviere ou |
| Garsias chan. de la ville & ar- | | Darribaire - 1383. & - - - 1390. |
| chidiaire de Maya - - 1120. | | Petrus monendus Augus- |
| Guilhelm. fils du Duc - | | tin - - 1394. & - - - - 1405. |
| D'Aquitaine - - - - 1120. | | Petrus vernet ou du- |
| Raymon. de Martres - 1125. | | benet. 1406. & - - - - 1417. |
| Arnaldus Loup de Bassa- | | Guilhelm. de Laborde 1417. & - 1444. |
| but - - - - - 1141. | | Petrus Moulot qui fut nommé |
| Arnald. formatelle - - 1149. | | par le chap. mais recu par |
| Fortunat. de Maronne. 1150. | | le Conc. de Constance qui fit que |
| Petrus - Bertrandus - | | verna le Dioc. par le Duc. Guill. |
| D'Espellette - - - - 1170. | | qui n'avoit que transfere |
| Ademarus 1179 & - - 1181. | | Joannes Marcuil. 1454. & - - 1459. |
| Bernardus de Lescarra - | | on ne le connoit pas son |
| ou Lacarra 1186. & - - 1204 | | predecess. j'ay trouve qu'il se |
| Raym. Donzac. 1213. & 1256. | | nommoit Garsius Arnaldus, dans |
| Sancius de haire, chan. de B | | un titre donne par celui ci à un |
| de Bay. peut-estre de - | | Relig. d'urdac p. la Cure d'ain- |
| haire - - 1259. & - - 1273. | | hue. |
| Dominicus de Mam. 1279. & 1302. | | Joanna de Laur. 1466. & - - 1482. |
| Arnald. Raymondus - | | Bertrand. de Lahot, de Bay, chan. |
| du mont - - 1303. & - - 1307. | | de Bayonne - - - - 1504 |
| Petrus de mont - - - 1308. | | Hector. Dailly de ruse - |
| Petrus de Maronne 1313 & 1313 | | fort - - 1520. & - - - 1524 |
| | | Joann. de Bellay. 1526. & - - 1528 |

| |
|---|
| Stephan. Poncher. 1543. & - - 1550. |
| Joannes Moutier. 1552. & - - 1561. |
| Joannes Sosiondo, d'Azucba- |
| d'Azcaïn - - 1566. & - - - 1579. |
| Jacobus Mauri. 1579. & - - 1590. |
| Bertrand. de Chauz. 1598. & - - 1615. |
| Claudius de Ruil. 1622. & - - 1626. |
| Henricus de Bethune - - - - 1626. |
| Raym. de Montagne. 1630. & - - 1637. |
| Francisc. fouquet. 1637. & - - 1643. |
| Joannes d'obre. 1643. & - - 1654. |
| Gaspard. de la Roque prielle - |
| 1654. & - - - - 1688. |
| Leo de Lahanne. 1688. & - - 1700. |
| René de Beauveau. 1701. & - - 1707. |
| Andrea Duillet 1707. & - - 1727. |
| Petrus de la vieux ville. 1728. & - 1734. |
| Jacobus bonne gigault de Belle- |
| font - 1735. & - - - - 1740. |
| Christoph. de Beau-mont. 1741. & - 1745. |
| Guill. d'arobe - 1745. & - - 1774. |
| N. de Paillefer. nommé, mais - |
| qui a refusé - - - - 1774. |
| Julius Basil. ferron de la - |
| ferronnais. 1774. & - - - - 1783. |

Stephan. Joseph. de Parci de ville
vieille. 1783. & - - 1793
Mort à oliva, en Navarre -
Convent des Bernardin.
3^e nov. 1793.
Josephus, Jacobus Loison. 14^e novemb.
1802.

Joachim Baraneder, chanoine
à Doyon du chap. de Bayonne
homme curieux et instruit de
archives de son Eglise, greffier
cette liste à celle qui est rap-
portée par Doythnerard, dans son
notitia antiquæ Navonnie,
imprimée en 1637. chez Sebastian
Chamoisy, via Jacobea, sub -
Cicomii. M. DC. XXXVII.

on trouve dans l'inventaire
des Pices du dain un Iscassius
Evêque de Labourd dans le 3^e
siècle. Si le fait est vrai, il est
surprenant de n'en voir aucun
autre jusqua s. Leon: car les
Monumenta de l'histoire déposent
que l'établissement du christianisme

date d'une antiquité plus reculée dans les Provinces voisines des Py-
rennées, puisque s. Vincens, Martyr, Premier Evêque d'Ax, dans la
Landes, qui vivoit au 3. ou 4. siècle, & suivant l'histoire du clerge
de France, chap. d'Ax. Ibidem. Bayonne, Page 555. En 506, cet Evê-
que y avoit fondé le christianisme; mais il est à presumer que
le flambeau de l'evangile s'étoit éteint parmi les peuples du dain
de Labourd après la mort de cet apôtre, puisque s. s. Leon vint du
fonds de la Neustrie pour le rallumer. on lit dans la chartre de
Lescar que dans les premiers incursions des Normans et des sarras-
sins, l'évêché de Bayonne fut devasté par les Pirates, long temps
avant l'arrivée de s. Leon & de ses freres, où ils trouverent le peuple

Envelés dans les Tenebres d'une grossiere Idolatrie; ces Saints
 personnages qui devoient porter leur Mission chez les Sarrasins
 d'Espagne, s'arresteroient par une inspiration du Ciel, à Bayonne
 où ils ne devoient que cherch la foy de l'Evangile qu'en passant.
 neanmoins ils passeroient au moins à la frontiere d'Espagne.
 Puisque l'histoire Geographique et universelle de ce pays la, art.
 Lero, rapporte que la chapelle de S^t. Croix de cette paroisse fut
 bâtie par S^t. Leon Evêque de Bayonne.

Iscaudin) San Iscaudin, prem. Evêque, assista au concile tenu à Bordeaux
 l'an 384. de J. C. que Maxime fit assembler sous le regne de
 Valentinien II. pour y regler l'affaire de Priscillien. Exentius Dax
 y assista pareillement. Abregé chronologique.

L'auteur de la vie de Clovis, tome 3. Page 463. dit que ce Prince
 Chretien appela l'Evêque de Bayonne au concile tenu à Orleans le
 30^e Juillet 511. ne voit-il pas assez pour croire, ou au moins douter,
 que Bayonne et Le Labourd ont eu des Evêques avant S^t. Leon?

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

1^o. Le propriétaire du ~~château~~ d'urtubee étoit
 autrefois Seigneur du Village, il avoit la Jure
 de la Communie, et en suite il avoit le droit
 de nommer le Curé de la paroisse, non seulement
 celui d'urtubee, mais aussi celui de Ciboure
 et de Landas, qui autrefois n'étoient que
 des annexes.

[Handwritten signature or flourish.]

[Faint, illegible handwriting on aged, stained paper]

